

***PROJET EDUCATIF DE
TERRITOIRE***

SOMMAIRE

LE CADRE

<i>Le cadre réglementaire national</i>	1
<i>Démarche au niveau local</i>	1
<i>Principes fondateurs locaux</i>	1
<i>Contexte territorial de Reims</i>	1
<i>Périmètre du PEDT</i>	2
<i>Des équipements spécialisés et diversifiés</i>	3
<i>L'exercice de la compétence scolaire</i>	4

OBJECTIFS EDUCATIFS ET AMBITIONS

<i>Objectifs éducatifs</i>	5
<i>Les ambitions</i>	5

MISE EN ŒUVRE

<i>Dans le champ de la complémentarité éducative</i>	7
<i>Dans le champ de la Culture</i>	10
<i>Dans le champ de l'intervention pédagogique</i>	11
<i>Dans le champ du social et de la Réussite éducative</i>	12
<i>Exemples de projets supports du PEDT</i>	16

METHODOLOGIE

<i>Partenaires</i>	18
<i>Structure de pilotage</i>	18
<i>Modalité de communication</i>	19
<i>Bilan – Evaluation</i>	19

ANNEXES :

Annexe 1 : Plan Mercredi Ville de Reims

Annexe 2 : Charte qualité Plan Mercredi

I - LE CADRE

1. Le cadre réglementaire national

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 a donné la possibilité aux collectivités de revenir à la semaine scolaire de quatre jours, après concertation des conseils d'écoles et sous réserve de l'accord du directeur académique des services de l'Education Nationale, dans un cadre réglementaire fixé, à savoir :

- La semaine scolaire ne doit pas être organisée sur plus de 24 heures.
- Les enseignements doivent être dispensés sur au moins huit demi-journées, pas plus de 6 heures par jour et 3h30 par demi-journée.

2. Démarche au niveau local

La collectivité a lancé une consultation auprès des parents d'élèves et de tous les conseils des écoles publiques de la Ville de Reims.

70 % des familles se sont exprimées en faveur d'une organisation scolaire sur 4 jours.

De même, les conseils d'école se sont positionnés à 95% pour cette même organisation.

Sur la base de ces résultats, le conseil municipal en sa séance du 18 décembre 2017 a émis un avis favorable à l'organisation de la semaine sur 4 jours. Le Directeur académique des services de l'Education Nationale dans le cadre du CSDEN a validé cette nouvelle organisation en Mars 2018.

3. Principes fondateurs locaux

Ce PEDT appuyé sur une réorganisation des temps scolaires se construit autour des bases suivantes :

- L'analyse des évaluations du PEDT précédent.
- L'analyse des positions prises par les différents acteurs lors de la consultation liée aux changements potentiels de rythme.
- Une organisation horaire commune et identique à toutes les écoles élémentaires et maternelles publiques de Reims.
- Le maintien d'une pause méridienne de 2 heures.
- Le maintien de la gratuité des temps périscolaires de l'accueil du matin et du soir.
- Un maintien de la qualité des accueils périscolaires quoique modifiés.
- Une offre cohérente au regard des besoins des familles et avec tous les acteurs éducatifs sur le mercredi matin libéré.

4. Contexte territorial de Reims

La Ville de REIMS est composée de 12 quartiers comprenant 104 écoles élémentaires et maternelles regroupées en 49 groupes scolaires. 15.500 enfants fréquentent les établissements primaires publics sur un total d'un peu plus de 20 000 enfants scolarisés (public et privé). 5 Inspecteurs de l'Education Nationale couvrent l'ensemble du territoire rémois.

La Ville de REIMS dispose également de 25 crèches réparties sur tout le territoire accueillant 1.500 jeunes enfants.

Sur le plan éducatif, et suite aux dernières réformes en la matière, la ville de REIMS a 22 groupes scolaires classés en REP et REP+ sur un total de 49 et 7 collèges sur un total de 11.

En complément, 7 quartiers de REIMS sont classés comme quartiers prioritaires par la Politique de la Ville.

Enfin, 14 Maisons de Quartiers sont implantées sur tout le territoire.

5. Périmètre du PEDT

5.1 - Le Public

Dans la continuité du précédent PEDT, la volonté est d'impulser une dynamique générale de coordination et de cohérence entre les temps, les acteurs et les dispositifs au service d'un public cible autour de l'école primaire à savoir :

- Les enfants âgés au minimum de 2 ans fréquentant les crèches publiques, les haltes garderies des Maisons de Quartier.
- Les enfants âgés au minimum de 2 ans fréquentant les centres de Loisirs (avec et sans hébergement) de la ville de Reims et des Maisons de Quartier.
- Les enfants âgés au minimum de 2 ans fréquentant les écoles élémentaires et maternelles publiques de Reims.
- Les enfants âgés au minimum de 2 ans fréquentant un ou plusieurs dispositifs partenaires et contributeurs du présent PEDT.

5.2 - Les temps

Dans le cadre de la dérogation à la semaine de 4,5 jours, les temps périscolaires ont été clarifiés. Il est donc acté que le Mercredi dans son ensemble (matin et après-midi) est un temps périscolaire au même titre que le temps d'accueil du matin avant la classe, la pause méridienne et le temps du soir après la classe. Par conséquent, un travail de cohérence et de coordination sera recherché avec le temps scolaire dans la continuité du PEDT précédent.

- **Temps Scolaire :**

L'organisation des temps scolaires est donc posée sur un principe dérogatoire de 4 jours, excluant le mercredi matin par rapport au PEDT précédent.

Les horaires s'appliquent ainsi sur toutes les écoles publiques élémentaires et maternelles rémoises les lundis, mardis, jeudis et vendredis en dehors des vacances scolaires.

- **Temps Périscolaires :**

Les temps périscolaires par définition s'installent sur chaque jour de la semaine hormis les samedis et dimanches.

Il est à distinguer une organisation de gestion des temps périscolaires sous l'égide de plusieurs directions de la ville de Reims à savoir la Direction de l'Education (autour des jours scolaires), la Direction de la Jeunesse (CLSH mercredi), la Direction des Sports (Ecole Municipale des Sports), et la Direction de la Culture (Ecole municipale de la Culture le Mercredi).

Les Maisons de Quartier, partenaires du PEDT, assurent également la gestion d'une partie des temps périscolaires du mercredi par la mise en place de CLSH et d'activités.

- **Temps Extrascolaires :**

Le temps extrascolaire inclut les centres de loisirs et les séjours organisés par la Direction de la Jeunesse et les Maisons de Quartier durant les petites et les grandes vacances scolaires.

6. Des équipements spécialisés et diversifiés

6.1 - Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

- **Les accueils collectifs de mineurs (ACM)**
 - L'école MARTIN PELLER pour les 3-11 ans les mercredis et les 3-6 ans pendant les vacances – 14 rue Passe Demoiselles
 - L'école DAUPHINOT pour les 3-11 ans les mercredis, rue d'Archiac
 - Pendant les vacances scolaires, 5 centres sur REIMS pour les 7-11 ans :
 - **L'école élémentaire Hippodrome** avec le complexe Géo André, les gymnases R. Bourgoin et F. Legros
 - **Le groupe scolaire Adriatique** avec les gymnases Europe, Barbusse, Saint Exupéry, piscine et stade des Thiolettes,
 - **Le groupe scolaire Clairmarais** avec le gymnase Courcelles, Inter-tennis, stade de Courcelles
 - **L'école élémentaire Ruisselet** avec le gymnase Ruisselet, le Centre nature de la Cerisaie, René Tys, Parc Léo Lagrange
 - **L'école élémentaire Charpentier** avec le gymnase Galliéni, le complexe Georges Hebert, la piste routière

6.2 - Centres d'accueils avec hébergement de la ville de Reims

La ville de Reims dispose de structures d'accueil des enfants dans lesquelles sont organisés des séjours avec nuitées en complément de sorties à la journée. Le pilotage global de ces centres dédiés principalement aux projets éducatifs scolaires et extrascolaires est assuré par la Direction de l'Education en partenariat avec les services de l'Etat (EN et DDCSPP). Il s'agit de :

- La Grainetière sur l'île de Ré : accueil de classes de découvertes (classes de mer) et séjours de vacances (ACM en Juillet et Août)
- La Volière à Villers Allierand : Accueil de classes de découvertes et sorties scolaires avec nuitées (orientation EEDD). Séjours de vacances (4 – 6 ans) durant Juillet et Août
- La Rosière à Villers-Allierand : Accueil de classes de découvertes et sorties scolaires avec nuitées (orientation EEDD). Sorties scolaires complémentaires aux enseignements avec le Groupe Sciences EN autour de l'E3D

Par ailleurs, un projet de rénovation d'un bâtiment (les Hirondelles) sur le site de La Rosière va permettre de rassembler l'activité d'accueil de Classes de Découvertes et de Centre de Loisirs en un site unique.

6.3 - Principaux équipements sportifs

- 23 gymnases
- 1 complexe multisport
- 5 piscines
- 1 centre équestre
- 1 centre de pratique des activités de pleine nature
- 2 patinoires
- 2 murs d'escalade
- 7 stades
- des équipements dédiés aux clubs et à une pratique (dojo, tir à l'arc, pétanque, aviron, notamment)
- des équipements en libre accès (skate-park, basket, hat-trick, notamment)

L'ensemble des équipements est réparti sur 4 pôles :

- Pôle Ressources Nature
- Pôle Aquatique
- Pôle Glisse
- Pôle Gymnases et Stades

6.4 – Principaux équipements culturels

- Réseau de la bibliothèque municipale (3 médiathèques et 4 bibliothèques)
- Un planétarium
- Des musées (dont musées municipaux : Musée des Beaux-arts, Musée St Remi, Musée de la Reddition, Chapelle Foujita, Fort de la Pompelle, Musée le Vergeur (sous gestion municipale depuis le 1^{er} janvier 2019))
- La Maison Commune du Chemin Vert
- Le Conservatoire à Rayonnement Régional
- Le Cellier
- La Comédie
- La Cartonnerie
- Le Manège
- L'Opéra
- Le Centre culturel St Exupéry

6.5 - Les maisons de quartier

L'Association des Maisons de Quartier de Reims (AMQR) dispose de 14 lieux de rencontre enfants/parents dans le cadre de l'accueil de loisirs des enfants mineurs les mercredis en période scolaires, pendant les vacances scolaires et éventuellement en temps périscolaires.

De nombreuses Maisons de quartier disposent par ailleurs d'espaces dédiés aux pratiques en amateur et à la diffusion artistique. Il est à noter un partenariat riche et diversifié avec l'Association des Maisons de quartier de Reims servant de dynamique éducative, de lien sur les territoires, de prise en compte globale de l'enfant et sa famille et de qualité des temps périscolaires du soir.

6.6 – Accueil Petite enfance :

La ville de Reims dispose de 25 crèches réparties sur tout le territoire rémois gérées par le CCAS de Reims et des associations comme L'Association des Maisons de Quartier de Reims (AMQR), Structure Petite Enfance (SPE) et La Farandole.

- Crèches CCAS :
 - Jean Jacques Rousseaux
 - Maison Blanche
- Crèches SPE :
 - Orgeval
 - Clairmarais
 - Theron
 - Chemin Vert
 - Bienfait
 - Subé
 - Les Sources
 - Murigny
 - Hautes Feuilles
- Crèche La Farandole
- Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « Multi accueil » AMQR :
 - Maison de Quartier Arènes du Sud /Espace saint Rémi
 - Maison de Quartier Cernay / Europe
 - Maison de Quartier Châtillons
 - Maison de Quartier Croix Rouge /Espace Billard
 - Maison de Quartier Croix Rouge / Espace Watteau
 - Maison de Quartier Epinettes
 - Maison de Quartier Jean Jaurès /Espace Chalet-Tunisie
 - Maison de Quartier Les Sources /Espace Trois Fontaines
 - Maison de Quartier Orgeval
 - Maison de Quartier Trois Piliers
 - Maison de Quartier Val de Murigny / Espace Turennes
 - Maison de Quartier Wilson / Espace Sainte-Anne

6.7 - La Caisse des Ecoles :

La pause méridienne doit être, pour les adultes comme pour les enfants, un moment serein et convivial contribuant à l'équilibre physique et mental de chacun.

En matière de diététique :

Les menus présentés doivent répondre aux besoins nutritionnels des enfants d'âge maternel ou élémentaire. Les familles attendent en effet que les règles diététiques imposées par le législateur soient respectées dans l'intérêt de leurs enfants. Soucieuse de répondre à cette attente, la diététicienne de la Caisse des Ecoles Publiques de la Ville de Reims élabore des plans de menus accompagnés de fiches d'information sur les produits allergènes susceptibles d'être présents dans les plats élaborés. Ces plans sont soumis à l'approbation d'une commission interne avant d'être diffusés aux familles par le biais du site Internet dédié à la restauration scolaire mais également par affichage dans les points de restauration.

En matière de sécurité alimentaire :

Sur le plan de la sécurité alimentaire, les familles doivent être assurées de la qualité des mets. A cet effet, les analyses et les contrôles sont réalisés quotidiennement et peuvent être consultés à tout moment en cas de besoin.

En matière de goût :

Le repas est un moment d'éducation aux goûts et aux saveurs multiples. L'enfant peut découvrir à ce moment des mets qui ne lui sont pas présentés dans le cadre familial. Il apprend dès lors à reconnaître et à apprécier les produits mis à sa disposition. A terme, il doit pouvoir différencier ce qui lui convient de ce qu'il n'accepte pas. L'enfant devient ainsi son propre juge au regard des produits qui lui sont présentés.

En matière de présentation :

A l'aspect gustatif des mets s'ajoute celui de leur présentation. L'un des rôles du personnel de la cuisine centrale, outre le fait de préparer des plats aux saveurs affirmées, est de présenter des plats appétissants et incitatifs au goût. En effet, consommer à une juste valeur doit être un plaisir et non une contrainte, un moment de quiétude et non un moyen de subsistance.

En matière de service rendu :

Outre ces aspects culinaires, diététiques et quantitatifs des menus fournis, la qualité du service rendu quotidiennement s'avère cruciale. Un environnement attrayant, sécurisant et convivial, du mobilier et des équipements de table adaptés aux jeunes convives accueillis, un encadrement attentif, pédagogue et disponible sont indispensables.

Les agents de service de la Caisse des Ecoles chargés de la gestion des salles de restaurant, de l'office et du bon déroulement des services reçoivent des formations impératives en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire et sont encouragées à se former à l'accueil du jeune public.

Ce sont les éléments de terrain qui assurent la cohésion du service avec leurs collègues chargés de l'animation.

Ensemble, ils doivent impérativement être à l'écoute et au service des enfants.

En matière de communication :

L'ensemble du personnel intervenant auprès des enfants, des enseignants mais également des familles doit pouvoir accéder aux menus servis aux enfants, aux fiches relatives aux produits allergènes et éventuellement aux fiches techniques de préparation des plats.

Une politique de communication permanente doit être menée par les acteurs de la restauration scolaire. A cet effet, l'utilisation de tous les moyens graphiques et numériques est aujourd'hui indispensable.

Pour conclure, une restauration scolaire de qualité doit se révéler incitative à tous niveaux, tant en termes relationnels, qu'en termes d'accueil ou de service rendu.

Conscient de ces impératifs, le personnel de la Caisse des Ecoles Publiques de la Ville de Reims se montre quotidiennement garant de leur incontournable respect.

7. L'exercice de la compétence scolaire

- Matériels :

- Plan Informatique :

Contractualisation et mise en perspective de l'investissement de la Ville de Reims par sa direction de l'Education et sa direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications sur les enjeux d'équipements informatiques, de pratiques et d'outils à mettre à disposition des écoles.

- Plan d'entretien et de rénovation des écoles :

En appui des conseils d'écoles, la direction de la Maintenance et la direction de l'Education de la Ville de Reims établissent un plan annuel et pluriannuel permettant d'anticiper, de programmer, de prioriser et de coordonner les travaux au sein et au service des écoles.

- Fournitures scolaires :

La Ville de Reims contribue par sa direction de l'Education à l'attribution de budgets par école pour l'achat et la fourniture de matériels à vocation pédagogique mais également en fournissant directement aux familles et donc aux enfants un kit de base de matériel scolaire luttant ainsi contre les inégalités sociales face à l'équipement scolaire nécessaire.

- Mobilier scolaire :

La Ville de Reims accompagne et adapte les besoins organisationnels, logistiques des écoles notamment en matière de mobilier scolaire. Dans un souci de coordination avec les travaux, les besoins et les moyens à disposition, le Service Vie Scolaire assure le suivi et le déploiement du mobilier scolaire dans les écoles.

- Organisationnel :

- Ouvriers gardiens :

La direction de l'Education met à disposition des écoles du personnel qualifié permettant de faciliter la gestion, la surveillance des bâtiments et des entrées et sorties, l'entretien et la propreté des locaux et espaces extérieurs et petits travaux de maintenance en lien direct avec les directeurs d'écoles.

- Inscription scolaire :

Un guichet unique a été mis en place en 2017 afin de faciliter les modalités d'inscriptions et de fréquentation des familles ayant un enfant scolarisé dans une école publique. Cela a permis également de moderniser les procédures et les outils tout en s'adaptant au plus près des besoins des familles rémoises. Ce guichet réunit donc à la fois l'inscription scolaire, périscolaire et extrascolaire.

II – OBJECTIFS EDUCATIFS ET AMBITIONS

❖ Objectifs éducatifs

Objectif 1 : Développer la mixité sur tous les champs d'action

- Au travers du Sport, de la Culture, des loisirs
- Au sein des activités, des actions, des projets
- A propos de la représentation, des relations, des liens
- S'agissant de la mixité sociale, sexuelle, générationnelle, territoriale, culturelle

Objectif 2 : Favoriser la notion de Parcours artistique et culturel

- Création d'outil de suivi, de proposition, de cohérence des parcours
- Favoriser la découverte de la ville, de son patrimoine et de ses ressources
- Développer l'offre et les approches liées au parcours artistique et Culturel afin de garantir l'adaptation et la pertinence en fonction des publics, des lieux, des spécificités, des besoins.

Objectif 3 : Promouvoir la découverte des sciences et du développement durable

- Développer la culture scientifique
- Accompagner et valoriser les démarches à vocation de développement durable
- Favoriser la connaissance du milieu naturel

❖ Les Ambitions

Ambition 1 : Assurer la cohérence entre les acteurs, les dispositifs et les temps au service des enfants et de leurs familles.

Ambition 2 : Faciliter la mise en place de passerelles, d'échanges, de partage entre les acteurs pour favoriser une approche éducative globale et cohérente.

Ambition 3 : Maintenir une qualité de contenus proposés, de respect des rythmes et d'offre de prise en charge pour les familles.

III - MISE EN OEUVRE

Le PEDT prend pour appui et facilite le lien avec l'ensemble des dispositifs, structures et acteurs œuvrant en direction du public ciblé.

L'ensemble de ces dispositifs a pour vocation au travers de ce PEDT d'être à la fois complémentaire et spécifique dans son domaine.

Le socle commun à l'ensemble de la démarche éducative est le temps scolaire. Il s'agit donc de favoriser la qualité des apprentissages prodigués, de les identifier afin de pouvoir définir tous projets et toutes actions relevant du PEDT dans un souci de complémentarité et de lien.

La construction ou poursuite des dispositifs éducatifs décrit ci-après a pour vocation d'être à la fois complémentaire dans l'atteinte des objectifs du PEDT et spécifique dans son domaine d'activité.

Cette complémentarité s'exerce sur différents champs du domaine éducatif au travers de réseaux, de partenariats et de dispositifs.

1. Dans le champ de la complémentarité éducative

1.1 Lien Education Nationale / Ville de Reims : les commissions ad hoc

De nombreuses actions partenariales sont initiées au cours de l'année scolaire. Celles-ci sont liées à des événements particuliers et peuvent impliquer des acteurs d'horizons différents. Les différents temps de l'enfant peuvent être concernés et l'initiative de l'organisation peut revenir aux services de l'Education Nationale ou à la collectivité.

Pour exemple :

Le Groupe Sciences (IEN Reims Nord)

Sorties scolaires (IEN Reims Ouest)

Comité Technique Paritaire Ville de Reims / Education Nationale EPS (IEN Reims Sud)

Conseil Municipal des Enfants (Reims Sud Est)

Droits des Enfants, Commémorations (Centenaire, Armée noire...)

Pilotage du PEDT

Ces instances permanentes sont les relais des dispositifs supports mis en œuvre par les acteurs éducatifs partenaires. Elles jouent le rôle de régulation intermédiaire et sont indispensables à la cohérence et la continuité éducative.

1.2 Temps Périscolaires :

- Accueil Périscolaire matin, midi et soir

La ville de Reims met en œuvre des temps de prises en charge des enfants scolarisés dans les écoles publiques avant, pendant et après l'école afin de contribuer à la fois à une meilleure scolarisation des enfants en facilitant l'organisation familiale mais également en portant une démarche éducative complémentaire au temps scolaire afin de répondre au plus près aux besoins des enfants.

Ces temps se déroulent selon le tableau ci-dessous :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
● 7h30 <i>Garderie</i>	● 7h30 <i>Garderie</i>		● 7h30 <i>Garderie</i>	● 7h30 <i>Garderie</i>
● 8h30 <i>Temps scolaire</i>	● 8h30 <i>Temps scolaire</i>		● 8h30 <i>Temps scolaire</i>	● 8h30 <i>Temps scolaire</i>
● 11h30 <i>Pause méridienne</i>	● 11h30 <i>Pause méridienne</i>		● 11h30 <i>Pause méridienne</i>	● 11h30 <i>Pause méridienne</i>
● 13h30 <i>Temps scolaire</i>	● 13h30 <i>Temps scolaire</i>		● 13h30 <i>Temps scolaire</i>	● 13h30 <i>Temps scolaire</i>
● 16h30 <i>Temps périscolaire- SMA</i>	● 16h30 <i>Temps périscolaire-SMA</i>		● 16h30 <i>Temps périscolaire-SMA</i>	● 16h30 <i>Temps périscolaire-SMA</i>
● 17h45	● 17h45		● 17h45	● 17h45

Chacun des temps occupent une fonction propre dans un souci permanent de qualité et de lien avec le temps scolaire :

➤ Le temps du matin

Ce temps est un **moment-charnière de la journée**, au rythme souvent bousculé, qui est aussi le moment de la séparation entre l'enfant et ses parents. Il doit être conçu comme **transition** entre l'espace privé (la famille) et l'espace collectif (l'école), durant lequel l'enfant doit se sentir en sécurité physique et affective.

Objectifs :

- Créer une atmosphère calme et réconfortante,
- Instaurer un dialogue avec les parents pour apprécier avec eux les rythmes de vie de l'enfant,
- Favoriser un accueil individualisé de l'enfant, tout en lui laissant un choix en souplesse de son activité et en lui offrant la possibilité de s'isoler et/ou de se reposer.

Principes :

- Horaires de 7h30-8h20,
- Organisation dans chaque groupe scolaire public maternel et élémentaire,
- Prise en charge des enfants en petits groupes en respectant les temps de détente voir de réveil,
- Contenu :
 - en école maternelle : accueil individualisé,
 - en école élémentaire : accueil individualisé et activités.

➤ **La pause méridienne**

Objectifs :

- Proposer à l'enfant un repas de qualité, selon ses besoins, dans les meilleures conditions d'hygiène réglementaires;
- Garantir à l'enfant sa sécurité physique et affective;
- Accompagner l'enfant dans son épanouissement;
- Communiquer ;
- Travail sur l'hygiène et le bien être (brossage de dents, nutrition, qualité de prise de repas,...)

Une attention particulière devra être portée sur les enfants de maternelle en respectant une alternance équilibrée entre les temps d'activités, les temps calmes et de repos.

➤ **Les temps périscolaires du soir** - de 16h30 à 17h45

Les temps périscolaires du soir se déclinent en deux périodes :

- En maternelle :
 - de 16h30 à 17h00 : Temps de transition scolaire / périscolaire et goûter – départ possible à 17h
 - de 17h à 17h45 : Mise en place d'activités simples et ludiques (jeux, contes...) - Sorties échelonnées
- En élémentaire :
 - de 16h30 à 17h : Mise à jour de cahiers, lecture, jeux calmes / Temps de transition scolaire / périscolaire et goûter
 - de 17h à 17h45 : Activités structurées à l'intérieur de l'école, mais également le plus possible au sein de structures partenariales extérieures

Dans le cadre de la semaine à 4 jours, la ville a souhaité maintenir un niveau important de partenariat durant les temps périscolaires malgré la diminution de temps de prise en charge des enfants limitant la distance notamment pour d'éventuels déplacements vers des structures différentes.

Voici à titre d'exemples et de façon non exhaustive, la liste des thématiques portées par des partenaires et prestataires intervenant en temps périscolaire du soir :

- Sport (VTT, sport collectif, sport d'opposition, etc...)
- Théâtre / Musique
- Bien être (sophrologie, yoga, etc...)
- Manuelle (graphiques, artistiques, etc...)
- Danses (hip hop, country, etc....)

Il est à noter un partenariat riche et diversifié avec l'Association des Maisons de Quartier de Reims servant de dynamique éducative, de lien sur les territoires et de qualité aux temps périscolaires du soir.

➤ **Périscolaire du Mercredi : Plan Mercredi**

Du fait du retour à la semaine de 4 jours, les temps périscolaires du mercredi se sont complétés avec l'extension du temps de prise en charge par les ACM (MQ et Ville de Reims) le mercredi matin, ainsi que l'ouverture de centres supplémentaires. De même, des nouveaux dispositifs se mettent en place sur la thématique du sport et de la culture afin de répondre à l'objectif de passerelle fixé sur le mercredi et ainsi s'assurer avoir une offre diversifiée et sur tout le territoire à destination des familles et des enfants.

La ville souhaite s'inscrire dans le cadre du Plan Mercredi posé par le Ministre de l'Education Nationale et fait donc l'objet d'une annexe concernant le projet « Plan Mercredi de Reims et la Charte qualité.

2. Dans le champ de la culture

- **Parcours Artistiques et Culturels (PEAC)** : Un partenariat fort avec L'Education Nationale

Favoriser la notion de parcours artistiques et culturels (PEAC) établis par les écoles :

La concertation autour de la culture à Reims organisée en 2017 a mis en valeur l'intérêt que suscite l'éducation artistique et culturelle (EAC) auprès des habitants, des publics scolaires, des familles et des seniors, révélant une forte attente en la matière. C'est pourquoi la Ville de Reims souhaite faire de l'éducation artistique et culturelle à tous les âges de la vie une priorité, dans une cohérence d'actions qui va de la petite enfance à l'entrée dans l'âge adulte, dans le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Elle s'appuiera pour cela sur les partenariats déjà engagés (les classes PAG, les horaires aménagés, DEMOS, les ateliers de la culture,...), ainsi que sur les ressources locales et le dynamisme reconnu des structures conventionnées dans le champ éducatif et culturel pour accompagner l'Education Nationale sur la réalisation de ces parcours.

Outil : un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)

La mise en œuvre d'une politique d'éducation artistique et culturelle résulte de la concertation entre les différents acteurs d'un territoire afin de construire une offre éducative cohérente qui va au-delà de la simple juxtaposition d'actions. Ces objectifs de généralisation et de renforcement de l'EAC impliquent de construire une coopération associant les collectivités locales, l'Etat, les acteurs culturels et patrimoniaux, les artistes, l'Education Nationale et les structures socio-éducatives. Elle implique également une capacité de travail en transversalité entre les services municipaux en charge de la culture, de l'éducation, de la jeunesse, ainsi qu'une réflexion croisée associant les élus en charge de ces domaines.

Dans cette perspective, la structuration d'un cadre partenarial sera adossée à un contrat territorial EAC permettant d'associer l'ensemble des parties prenantes dans une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens définissant les engagements et contributions de chacun.

Mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle

Interrogés sur la fréquentation des publics scolaires, les établissements culturels en régie indiquent recevoir annuellement plus de 58 000 élèves. Les classes maternelles et élémentaires publiques rémoises regroupant environ 15 500 scolaires, la capacité d'accueil est réelle et permet d'envisager l'accompagnement de plusieurs parcours.

Ainsi que le souligne la circulaire de 2013, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, de les relier aux expériences personnelles, de les enrichir et de les diversifier dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Le diagnostic de fréquentation atteste de l'offre et de l'expertise existante. L'enjeu est d'apporter une colonne vertébrale à ces dispositifs.

L'objectif est que chaque enfant puisse bénéficier durant sa scolarité d'une initiation à tous les arts et avoir accès aux principaux équipements culturels et patrimoniaux de la Ville. Chaque année, plusieurs parcours thématiques (spectacle vivant, musée, patrimoine et architecture, musique et danse, arts visuels, lecture publique et culture scientifique) seront proposés aux élèves de leur entrée à l'école au CM2. Chaque parcours pourra se dérouler en trois temps : découverte/visite, contenu, pratiques et participation.

Pour que le parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève prenne corps et soit lisible pour tous (l'élève en premier lieu, mais aussi sa famille, les personnels artistiques et culturels), un outil de suivi permettant de faire le lien sera proposé à l'Education Nationale afin de garder trace pour chaque élève d'une année sur l'autre.

Dans le contexte de retour à la semaine de quatre jours, la Ville de Reims souhaite proposer des ateliers de découverte artistique et culturelle, en appui des temps périscolaires, conçus à partir d'un travail de repérage entre l'école, les services de la municipalité et les besoins exprimés par les familles. Expérimentée sur l'année scolaire 2018-2019, « l'Ecole municipale de la culture » sera proposée le mercredi matin dans les écoles rémoises prioritairement dans les quartiers et écoles éloignées du centre-ville.

3. Dans le champ des interventions pédagogiques

3.1 ETAPS :

Le Comité Technique Paritaire entre la ville de Reims (Direction des Sports) et l'Education Nationale, fixe le cadre préalable aux discussions des conseils des maîtres avant la rédaction du parcours de formation en EPS, valable pour trois ans. Il sert ensuite d'instance de régulation, la richesse de ces parcours résultant du concours des ETAPS de la Ville de Reims. La programmation est ensuite établie avec le contenu, l'organisation et la mise en place d'un renforcement technique de l'enseignement du sport en temps scolaire par les ETAPS de la Ville de Reims auprès des élèves rémois.

Il s'agit d'établir un apport d'enseignement et de compétences sur des contenus à forte plus-value éducative et/ou technique.

3.2 animateur Coordinateur :

Dans le cadre des missions des animateurs coordinateurs, le lien entre les temps, les acteurs et les projets tient une place centrale. Pour se faire, les animateurs coordinateurs sont à disposition des enseignants du groupe scolaire dans lequel ils interviennent afin d'accompagner des projets de classe dont l'animation, l'expérimentation, le jeu, constituent une valeur ajoutée à l'enseignement conduit par le professeur des écoles en charge de la classe.

Cela se traduit par des interventions en temps scolaires construites et demandées par l'enseignant, visées par le directeur d'école et le référent de secteur périscolaire et qualifiée par l'IEC de circonscription au travers de thématiques associées au Projet d'école.

3.3 ATSEM :

La Ville de Reims par son service du Personnel des Ecoles met à disposition de l'Education Nationale du personnel qualifié sur la prise en charge des enfants des écoles maternelles publiques.

Ils sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil, de l'aide pédagogique et l'hygiène des jeunes enfants, ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants. De plus, ils appartiennent à la communauté éducative et peuvent à ce titre, participer, sous la responsabilité des enseignants, à la mise en œuvre d'activités pédagogiques ou les assister pour l'accueil des enfants à besoin éducatifs particuliers. Ils sont également chargés de missions d'accompagnement éducatif et d'animation sur les temps périscolaires.

Les objectifs des missions de ce personnel consistent à faciliter l'intégration, la qualité de suivi des enseignements, le développement de l'autonomie pour des enfants dont l'âge, les capacités et la perspective de l'élémentaire nécessite une attention particulière.

Ce dispositif contribue ainsi à la qualité de la scolarisation des enfants en maternelles et constitue un socle nécessaire pour des dispositifs spécifiques comme les classes passerelles, l'accueil des tout petits et les enfants de 2 ans notamment.

3.4 EJE (Educatrices de Jeunes Enfants):

La Ville de Reims a développé des postes d'EJE dans trois classes passerelles (dispositif mis en place grâce un partenariat entre l'Education Nationale et la collectivité visant à permettre un passage en douceur entre la maison et l'école). Intégrée dans une école maternelle, la classe passerelle accueille des enfants âgés de 2 à 3 ans et est dirigée conjointement par un enseignant, une EJE, assistés d'un ATSEM.

L'EJE est une professionnelle spécialiste de la petite enfance qui a suivi une formation dans le domaine éducatif et social.

En créant un environnement stimulant, l'EJE favorise le développement global et harmonieux des enfants. Ses actions visent aussi à stimuler les compétences intellectuelles, affectives et artistiques en prenant en compte le rythme de chacun. De plus, elle soutient la fonction parentale par un travail d'écoute et d'accompagnement et développe des partenariats avec les professionnels de champ sanitaire, social et de l'éducation nationale.

4. Dans le champ du social et de la réussite éducative

4.1 Contrat de Ville

Le Contrat de Ville du Grand Reims 2015-2020 est un **diagnostic de territoire** accompagné de **propositions de réponses** qui contribue à réduire les inégalités constatées à l'échelle de l'agglomération.

Le Contrat de Ville intervient sur les 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville suivants : Croix-Rouge / Wilson, Châtillons, Maison Blanche / Orgeval / Epinettes, Maladrerie, Chemin des Bouchers / Europe / Chalet, Solférino, Paul Petit / Walbaum.

Il implique chaque partenaire qui doit s'engager, selon son cadre d'intervention, à mobiliser prioritairement les dispositifs de droit commun pour agir sur les territoires prioritaires. **Les crédits d'accompagnement spécifiques de la politique de la ville viennent ainsi, en appui et en complément de ces moyens de droit commun.**

Sur la base du diagnostic territorial participatif, le Contrat de ville du Grand Reims s'appuie sur les six axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : favoriser les parcours de réussite éducative des jeunes
- Axe 2 : améliorer le cadre de vie quotidien des habitants et la tranquillité publique et résidentielle
- Axe 3 : renforcer l'attractivité, le développement économique et l'accès à l'emploi
- Axe 4 : réduire les inégalités d'accès aux soins et prévenir les risques liés à la santé
- Axe 5 : développer la participation et l'implication des habitants
- Axe 6 : renforcer le lien social de proximité dans un contexte de précarisation

Chaque axe stratégique est décliné en plusieurs objectifs de développement prioritaire pour lesquels une ou plusieurs fiches-orientations ont été conçues.

Elles constituent une série de propositions de réponses à des besoins repérés sur les QPV et des propositions d'amélioration des dispositifs existants pour la mobilisation de tous les signataires, dans le cadre des appels à projets annuels.

Dans le cadre de l'appel projets, pour l'axe 1, il est attendu des projets qui :

- ✓ proposeront, en dehors du temps scolaire, des réponses innovantes et individualisées en matière d'accompagnement à la scolarité. Les actions développées impliqueront étroitement les parents et la communauté éducative. Elles devront prévoir des modalités précises d'évaluation afin d'en mesurer l'impact individuel et collectif,
- ✓ impliqueront et accompagneront les parents dans le parcours scolaire de leur enfant (actions différenciées en fonction du niveau scolaire de l'enfant, formation autour des outils du numérique utilisés par l'école, actions de convivialité...),
- ✓ rendront les jeunes acteurs de leurs parcours en développant des actions partenariales éducatives, de l'école maternelle au lycée. Ces actions devront favoriser la mixité et la mobilité des publics, en facilitant leur choix d'orientation scolaire et professionnelle (par exemple parcours d'excellence en REP, dispositifs de parrainages de jeunes, cordées de la réussite...).

Concernant plus précisément les problématiques liées au décrochage scolaire ou universitaire, seront examinés avec attention les projets qui :

- ✓ favoriseront la prévention du décrochage scolaire (dès le plus jeune âge) et universitaire,
- ✓ valoriseront les parcours de réussite et retours d'expérience d'anciens décrocheurs et de leurs familles,
- ✓ accompagneront les décrocheurs, notamment universitaires pour réintégrer un parcours de formation adapté.

Les actions cibleront des besoins non couverts sur les territoires prioritaires et s'inscriront en complémentarité des dispositifs existants.

4.2 Association des Maisons de Quartier de Reims

Du fait de leur implantation au sein de chaque territoire et des missions qu'elles remplissent tant dans le cadre de leur agrément centre social que dans le champ de l'animation socioéducative et de l'éducation populaire, les maisons de quartier de Reims participent à l'élaboration du PEDT rémois. Chaque maison de quartier met en œuvre les ressources humaines et matérielles afin de participer, avec d'autres acteurs, à l'éducation et l'éveil de l'enfant, et les adapte aux réalités socioéconomiques des territoires.

▪ Multi-accueil de 0 à 6 ans :

Il constitue la première expérience de vie en collectivité et participe à l'éveil et la socialisation du jeune enfant, tout en favorisant l'implication des parents. En effet, le multi-accueil est la porte d'entrée à la coopération éducative parents/professionnels. La proximité des structures encourage la confiance des parents vis-à-vis des équipes professionnelles travaillant, au quotidien, à la proposition d'une offre de services la plus complète possible et accessible à tous.

▪ Accueils collectifs de mineurs :

Ces structures d'accueils collectifs s'adressent aux enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans, et trouvent leur fondement dans le projet éducatif des maisons de quartiers, dont l'objectif essentiel est le développement et la place de l'enfant. Ces temps d'interruption dans l'activité scolaire doivent être mis à profit pour favoriser le loisir, l'éducation à la vie collective, la pratique d'activités participant à la découverte et la prise d'autonomie. Les accueils de loisirs des maisons de quartier constituent un environnement bienveillant, qualifié et adapté répondant à ces attentes. Elles sont vigilantes à l'aménagement des espaces nécessaires aux différentes tranches d'âge, à la qualité et la diversité des activités proposées respectant le cadre d'éligibilité à la prestation de service, la prise de responsabilité des enfants tant dans la vie quotidienne que dans la programmation pédagogique. Les temps forts et les diverses initiatives permettent aux parents de prendre part à l'activité et aux projets de ces structures. La mise en place de passerelle entre les multi-accueils et les ACM permettent une transition en douceur pour les enfants passant d'un mode d'accueil à un autre. De même, le travail mené en collaboration avec les groupes scolaires tant sur la mise à disposition des locaux que sur la convergence des axes pédagogiques du projet de l'école et du projet social de chaque maison permet de maintenir un lien favorable à la continuité pédagogique.

1. Les activités d'accompagnement à la scolarité :

Les activités d'accompagnement à la scolarité se différencient de ce qui se fait dans le cadre de l'école et s'orientent plus vers un aspect ludique. Elles présentent à la fois une ouverture culturelle se traduisant par l'accès aux livres, aux jeux éducatifs, la découverte des arts, la rencontre avec des auteurs pouvant déboucher sur des productions collectives et un contrat liant l'enfant, son « tuteur » et ses parents dans le cadre d'échanges avec les enseignants concernés. (Lien avec le dispositif « Devoirs Faits » pour exemple).

2. Les activités périscolaires :

Ces activités se déclinent sous forme d'ateliers, autour de thématiques telles que les activités culturelles, artistiques, sportives, d'éveil à la citoyenneté..., se déroulant en début de soirée les jours scolaires, ainsi que le mercredi matin ou après-midi dans le cadre d'une convention Ville / AMQR.

3. Les activités socioculturelles ou sportives:

Chaque maison de quartier propose un panel d'activités sur une année scolaire, respectant les exigences du cahier des charges en termes d'accueil, d'adaptation des lieux et équipements et de la qualification des encadrants. Ces activités sont éligibles au passeport loisirs, permettant ainsi aux familles à faible quotient familial d'y prétendre à un coût moindre.

4. Les actions de soutien à la parentalité :

Ces actions favorisent la mise en relation des parents, des enfants et des professionnels. Plusieurs actions sont menées : LAPE (lieu d'animation parent/enfant), LAEP (Lieu d'accueil enfant/parent), ateliers de préparation à l'école maternelle, loisirs de proximité, animations en salle d'attente pour les consultations PMI, etc. Ces actions permettent de soutenir les parents dans leur fonction parentale, de les accompagner, d'échanger, de partager, de renforcer les liens familiaux, mais aussi de les rassurer sur leurs pratiques éducatives, encadrées dans le respect de l'obtention de la prestation de service « animation famille ».

4.3 Dispositif de Réussite Educative (DRED)

Le DRED apporte aux enfants et aux parents présentant des signes de fragilité un soutien individualisé et personnalisé

Créé suite à la loi BORLOO 2005, le Dispositif de Réussite Educative (DRED) a l'ambition d'apporter aux enfants et adolescents, **âgés de 2 à 16 ans**, identifiés comme présentant des signes de fragilité, ainsi qu'à leurs représentants légaux, un soutien individualisé et personnalisé. Il doit permettre de favoriser, dans de meilleures conditions, la poursuite de leur scolarité et de leur réussite éducative.

Géré par la Centre Communal d'Action Sociale, et financé par la Ville de Reims et l'Etat, il dispose de quatre équipes pluridisciplinaires de soutien intervenant chacune sur un secteur regroupant un ou plusieurs quartiers relevant de la politique de la ville (Croix-Rouge ; Wilson / Maison Blanche / Les Châtillons ; Orgeval / Walbaum ; Europe / Chalet / Solférino / Paul Petit / Epinettes / Maladrerie / Chemin des Bouchers.

Objectifs :

- Contribuer à l'apprentissage de la langue orale et écrite et réduire les difficultés de langage,
- Améliorer l'hygiène et l'accès aux soins des enfants en grande difficulté,
- Contribuer à l'amélioration des performances scolaires des enfants en grand difficulté,
- Impliquer et soutenir les parents dans la réussite éducative de leur enfant,
- Favoriser la socialisation et l'autonomisation des enfants en grande difficulté.

Centré sur l'enfant et son environnement global, le dispositif répond aux besoins spécifiques de chaque enfant et adolescent par l'élaboration d'un parcours éducatif individualisé fondé sur des actions relevant de **l'accompagnement scolaire, de la prise en charge de problèmes de santé (suivi en psychologie, en orthophonie, etc....), de l'apprentissage des règles de vie en collectivité, de l'épanouissement personnel par l'éducation culturelle, artistique ou par la pratique de sport, etc.**

Conditions d'admission :

Le dispositif concerne les enfants et les jeunes âgés de 2 à 16 ans, dont l'adresse des représentants légaux se situe dans le périmètre de la géographie prioritaire.

Acteurs du dispositif :

Quatre équipes pluridisciplinaires de soutien proposent, à l'enfant et sa famille, un suivi individualisé et personnalisé. Ces équipes sont composées de professionnels de l'éducation, de la santé, de la prévention, accompagnant déjà la famille, etc...

Les structures représentées au sein des équipes pluridisciplinaires de soutien sont :

- le CCAS de Reims (représenté par le coordonnateur et son adjointe)
- le Département de la Marne
- l'Education nationale
- le service de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent de l'hôpital Robert Debré.

Un coordonnateur anime, sur les quartiers, les équipes pluridisciplinaires de soutien et favorise le lien entre les différentes institutions représentées.

Fonctionnement :

Le repérage

Le dispositif peut être saisi soit par les services de l'Education nationale, soit par les partenaires socio-éducatifs.

Pour les parents qui le souhaitent, ils doivent se rapprocher d'un professionnel (enseignant, travailleur social, etc...) pour que ce dernier saisisse le DRED.

Référents de parcours :

Le soutien à la parentalité constitue l'action primordiale et transversale des référents de parcours par l'écoute des familles, en apportant un soutien (informations, conseils, ...) dans leur mission éducative, en l'accompagnant dans des démarches administratives et autres.

Mobilisés sur plusieurs quartiers, les référents de parcours assurent les suivis des enfants en rencontrant, au moins, une fois par mois, ces derniers et leurs familles. Ils participent aux réunions des équipes éducatives et de suivis scolaires organisées par les établissements scolaires (élémentaires et collèges), aux réunions de concertation tenues par les professionnels des CSD.

Ils rencontrent régulièrement les professionnels concernés par les enfants suivis pour échanger sur leur situation et surtout sur la plus-value des actions qui composent les parcours individualisés.

4.4 Petite Enfance

L'objectif des multi accueil du CCAS de Reims est de répondre aux besoins de modes de garde par une approche complémentaire à ceux déjà existants sur le territoire.

La crèche est un lieu de mixité sociale, d'intégration pour l'enfant et sa famille dans le respect de chacun.

La vie de la crèche correspond à une expérience de vie en collectivité au sein de laquelle chaque enfant découvre un quotidien différent. Il est essentiel qu'il y trouve sa place au sein du groupe.

La crèche doit permettre à chaque enfant de développer sa personnalité en tant qu'individu unique, tout en apprenant le respect de l'autre afin de trouver son équilibre au travers du vivre ensemble, de l'épanouissement de soi.

Le projet social

- Proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant l'entrée à l'école puis sur les temps périscolaires et de vacances scolaires.
- Faciliter la fréquentation des structures à travers la politique tarifaire

Objectifs 2019/2021

Renforcer le travail collaboratif avec les écoles maternelles de secteur afin de préparer les enfants de grande section (2-3 ans) à la vie d'élève.

Un approfondissement de l'offre culturelle proposée aux futurs élèves.

Un travail d'accompagnement à la parentalité.

PROJET AU BERCEAU DE LA DECOUVERTE

Des subventions dans le cadre du REAP ont été accordées pour poursuivre la mise en œuvre de cette recherche-action autour du langage et des axes de relaxation.

Les principes :

Mettre les professionnels et les parents en état de découverte (concernant les capacités de leur enfant) et non d'alerte (concernant des retards, troubles ou symptômes). Il s'agit de privilégier cette dynamique d'éveil sur une démarche clinique.

Explorer l'enfance et les mécanismes de développement, connus et surtout, encore inconnus. Faire de cette posture et de ce détour par l'émerveillement un levier d'ouverture, de formation et de maturation concernant la fonction parentale et la fonction professionnelle.

Définir cette recherche sur l'action, le terrain et le partage avec l'équipe et les parents.

Intégrer dans cette démarche les traces, productions et créations qui émergeront de cette dynamique et seront mis à disposition des parents et d'un public élargi à la cité.

Travail effectué auprès des enfants, du professionnel (le)s et des parents.

Les interventions se sont déroulées sous forme de jeu créé pour chaque thème, adapté à chaque stade de développement, toujours en s'adressant aux enfants et en faisant participer les professionnel(le)s présent(e)s. De même, cette recherche action sert de levier à une pédagogie innovante basée sur l'émerveillement et les compétences inexplorées de l'enfant.

Ce projet **ABCD** : **Au Berceau** et au **Cœur** de la **Découverte** s'appuie sur les quatre axes définis initialement à savoir : un développement harmonieux des **comportements, des états de vigilance, du langage** et du **vivre ensemble**.

5. Exemples de Projets supports du PEDT

L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS : « *Mercredi matin, je découvre, je pratique, j'apprends et je choisis mon futur sport !* »

L'Ecole Municipale des Sports (E.M.S.) est un dispositif gratuit ouvert aux enfants de 6 à 11 ans inscrits dans les écoles élémentaires de Reims.

Les objectifs inhérents à la nature même de l'E.M.S. sont nombreux :

- Permettre aux enfants de découvrir de nombreuses activités sportives et ainsi les orienter, les aider à choisir un sport.
- Etre une véritable passerelle vers les clubs rémois
- Promouvoir le sport au sein de la collectivité
- Accroître l'implication et la collaboration avec les clubs rémois dans un conventionnement précis et anticipé
- Poursuivre le travail mené par les éducateurs dans le temps sportif scolaire au sein des écoles rémoises.
- Travailler les thématiques en lien avec la coupe du monde 2019 : mixité et développement du sport au féminin.

Ces objectifs spécifiques s'inscrivent dans la continuité des objectifs et dans les ambitions énoncés dans le cadre général du Projet Educatif de Territoire (PEDT) :

- Objectifs :
 - o Développer la mixité sur tous les champs d'actions
 - o Favoriser la notion de parcours sportifs
- Ambitions :
 - o Cohérence entre les acteurs, les dispositifs, les temps au service des bénéficiaires
 - o Assurer une passerelle, un échange, un partage entre les acteurs au service de la cohérence
 - o Maintenir une qualité de contenus proposés, de respect des rythmes de l'enfant et d'offre de prise en charge pour les familles cadre du PEDT

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL FEMININ 2019

La Ville de Reims accueille des matchs de la coupe du monde football féminin en 2019. Cet évènement mondial est l'occasion pour la ville d'impulser une démarche transversale et éducative auprès de ses services et de tous ses partenaires.

C'est par ailleurs un objectif fixé au sein du PEDT, à savoir le développement de la mixité sur tous ces champs.

Dans ce cadre, renforcer par une attente de la FIFA sur les villes candidates, la ville de Reims s'est engagée à restituer un véritable héritage auprès du public et en particulier du public petite enfance / enfance / jeunesse sur la question de la mixité.

Concrètement, cela se traduit par des ambitions qui dépassent l'évènement se déroulant en 2019 et qui touchent tous les acteurs que ce soit les crèches, les écoles, les temps périscolaires, les ACM, les clubs, les dispositifs jeunes, etc...

Des formations sont ainsi mises en place autour de la mixité auprès de différents acteurs. Des diagnostics et des suivis de diagnostics permettront un contrôle et une évaluation de l'impact de cet héritage tant sur les acteurs que sur les usagers.

A titre d'exemples :

MAPE CCAS : Un travail partenarial avec Nova Villa sur la coupe du monde féminine en 2019.

Temps Périscolaires : Mise en place d'une ligue périscolaire de football mixte avec la constitution à la fois d'une équipe par école, mais aussi d'un groupe de supporters et d'un staff lié à chaque équipe.

DEMOS : (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale)

Le contexte artistique et culturel :

Un partenariat a été impulsé par la Ville et son Conservatoire avec la Philharmonie de Paris en vue de mettre en place un Orchestre symphonique composé de plus d'une centaine d'enfants issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ou éloignés pour des raisons économiques, sociales de la culture musicale notamment.

Ce projet ambitieux se déroule sur trois ans. Il fait appel à des enfants d'écoles élémentaires qui ne connaissent pas la musique. 15 enfants par école sont choisis dans 7 écoles rémoises dont la liste a été arrêtée par l'autorité élue sur la base des critères ci-dessus exposés :

Prieur de la Marne, Ravel, Général Carré, Paul Bert, Charles Arnould, Tournebonneau et Mazarin.

Le contexte social :

Les enseignants (danseurs, chefs de chœur et instrumentistes) animeront des ateliers, à raison de 4 heures par semaine (2 x 2 heures), sur le temps périscolaire et dans les Maisons de Quartier situées à proximité des écoles concernées, un animateur référent de la Maison de Quartier accompagnant le groupe tout au long du parcours éducatif Démon en lien avec les familles.

Fonctionnement du dispositif :

Le projet DEMOS se déroulant sur 3 ans, il fait ainsi l'objet d'une convention avec la Philharmonie qui rappelle le contexte de cette opération et établit les engagements de chacun, notamment opérationnels et financiers.

L'Association des Maisons de Quartier s'est engagée à participer à la mise en œuvre de ce projet et participe activement à son déploiement. Elle est un acteur opérationnel à part entière. Sept maisons de quartier sont concernées par ce projet, qui correspond au projet éducatif et culturel de l'Association.

10h hebdomadaires sur 36 semaines sont dédiées à cette action, sur la fonction essentielle de « référent de terrain » (un par maison de quartier), dont les missions principales sont le lien entre parents, enfant et les acteurs ainsi que l'interface avec les différents acteurs.

IV - MÉTHODOLOGIE

1. PARTENAIRES

► Partenaires institutionnels :

Éducation Nationale :

- Le Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale
- Les inspecteurs de l'Éducation Nationale des secteurs de Reims

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

► Partenaires associatifs majeurs :

- l'Association des Maisons de Quartiers de Reims (AMQR)

► Autres partenaires associés :

- Fédérations de parents d'élèves

2. STRUCTURE DE PILOTAGE

2.1 Un comité de pilotage

Le comité de Pilotage a notamment pour rôle de:

- ⇒ préciser les objectifs
- ⇒ définir les orientations et les modalités d'organisation générale du projet
- ⇒ d'assurer la cohérence du projet avec les différents dispositifs
- ⇒ d'examiner les évaluations des actions menées et d'adapter le dispositif
- ⇒ de définir les moyens à mettre en œuvre l'année suivante.

Il sera composé comme suit :

- De M. Le Maire et de ses adjoints et/ou de leurs représentants (directeur, directeur adjoint)
- Du Directeur académique des services de l'Éducation nationale et/ou de son représentant (IA adjoint, IEN)
- De la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- De la CAF
- De l'AMQR
- Des représentants de parents d'élèves (FCPE / PEEP)

2.2 Le comité technique

Le comité technique assure la mise en œuvre des orientations définies par le comité de pilotage. Il est chargé de l'élaboration du cahier des charges du PEDT. Il constitue l'instance de travail chargée d'examiner les projets et notamment de leur conformité au PEDT et il est également chargé de l'évaluation annuelle des projets menés dans le cadre du PEDT.

Le comité technique coordonne l'action des différents partenaires tant dans l'élaboration du PEDT que dans sa mise en place, son fonctionnement et son suivi.

Il est composé :

- Des représentants des différentes directions concernées
- Des IEN et de représentants des directeurs d'écoles et des enseignants
- D'un représentant des ATSEM, des animateurs coordinateurs,
- Des représentants des parents d'élèves
- Des représentants des Maisons de Quartiers

Il peut s'appuyer sur des groupes de travail thématiques (RH, moyens logistiques, locaux, finances, communication ...) et/ou territorialisés (en fonction des groupes scolaires et/ou des MQ).

3. MODALITES DE COMMUNICATION

3.1 Les Familles rémoises :

Les familles ont été concertées en 2017 par le biais d'un questionnaire dont le taux de retour à 70% a permis de déterminer un retour à la semaine de 4 jours.

Une plaquette spécifique sera distribuée aux familles fréquentant les dispositifs.

Les fédérations de parents d'élèves participeront au comité de pilotage du présent PEDT.

Le présent projet sera envoyé pour présentation au sein de chaque conseil d'école. De même il sera mis en ligne sur le site de la ville et de l'académie afin de rester accessible à tous et à tous moments.

3.2 Les enfants rémois :

Dans chaque école, un club de partage et d'échanges sera mis en place afin de permettre aux enfants de participer aux réflexions et à l'organisation des temps périscolaires, en particulier sur la vie quotidienne à l'école et l'appréhension des contenus proposés ainsi qu'à son évaluation.

Le Conseil Municipal des enfants pourra s'emparer également de ce sujet dans un cadre de représentation et de réflexion sur le regard des enfants quant à la vie de la cité.

4. BILAN – ÉVALUATION

Par le Projet Educatif de Territoire :

Continuité éducative entre les différents temps de prise en charge des enfants.

La mise en œuvre des outils / actions supports du PEDT.

Le lien entre les dispositifs et les accueils d'enfants en amont et en aval du périmètre du PEDT

Par les acteurs du PEDT et par les projets relais du PEDT :

Mise en place de groupes de travail thématiques associant les différents intervenants.

Constitution d'entretien, de bilan et de questionnaires auprès des directeurs d'écoles, des parents, des enseignants, des enfants, des partenaires.

Suivi et mise à jour des éléments du diagnostic initial afin d'en évaluer la pertinence et l'adaptabilité du PEDT.

5. DUREE – MODIFICATIONS - RESILIATION

Le Présent projet est établi pour une durée d'environ 3 ans, soit jusqu'au mois d'août 2021.

Au cours de sa période de validité, il pourra être modifié, par avenant, avec l'accord de toutes les parties.

Le PEDT pourra prendre fin en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties du présent projet.

Annexe 1

PLAN MERCREDI – VILLE DE REIMS

La ville de Reims met en place son Plan Mercredi depuis Septembre 2018, en partenariat avec l'association des Maisons de Quartier de Reims.

L'objectif : Passerelle entre les temps, entre les acteurs et entre les structures.

Inscrit dans le PEDT 2019 de Reims, le Plan Mercredi s'appuie sur les projets d'écoles, projets éducatifs et pédagogiques des différents dispositifs afin de garantir une qualité de prise en charge et de proposition aux familles et aux enfants.

49 groupes scolaires publics seront concernés par le Plan Mercredi de Reims soit 15 500 élèves auquel il faut ajouter les enfants qui fréquenteront les dispositifs ACM Périscolaire du Mercredi scolarisés en écoles privées.

Le Plan Mercredi se déroulera de Septembre 2018 à Août 2021.

Il est porté par la Ville de Reims, représenté par Monsieur Le Maire, Arnaud Robinet, dont le responsable est le directeur de la Jeunesse, assisté du chef du service Loisirs Enfance Jeunesse.

Pour piloter ce Plan Mercredi rémois, un comité de Pilotage se réunira 3 fois dans l'année afin d'évaluer la qualité de mise en œuvre, orienter et ré-orienter les contenus dans un souci d'adaptation aux besoins et retours.

Sa composition sera la suivante :

Monsieur le Maire de Reims
Elus en charge de la Jeunesse, des Solidarités, de l'Education ou leur représentant
Représentant(s) des Maisons de Quartiers
Représentant(s) des directeurs / animateurs
Représentant(s) de l'Education Nationale
Représentant(s) de la CAF
Représentant(s) de la DDCSPP
Représentant(s) des parents
Les Responsables du Projet

Objectifs et enjeux :

Le Plan Mercredi de Reims a vocation à répondre à la fois à un besoin exprimé par les familles suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours mais aussi à la volonté de maintenir une démarche qualité en termes de contenus proposés aux enfants rémois tout en assurant un rôle de passerelle du scolaire vers le périscolaire et du périscolaire vers l'extrascolaire.

Objectif Educatif 1 : Développer l'accès au sport, la découverte et la pratique sportive

Objectif Educatif 2 : Favoriser l'accès et le développement culturel en lien avec le PEAC de Reims

Objectif Educatif 3 : Favoriser la découverte du territoire rémois et de ses richesses par l'expérimentation.

Les temps périscolaires sur Reims sont mis en œuvre de façon distincte mais complémentaire.

1/ Temps Périscolaires les Lundis, mardis, jeudis et Vendredis :

Il est proposé aux familles dans les écoles publiques rémoises, un temps de prise en charge le matin de 7h30 à 8h30, le midi de 11h30 à 13h30 et le soir de 16h30 à 17h45 lors de chaque jour scolaire.

Celui-ci est piloté par la Direction de l'Education.

Chaque temps contribue par son organisation et son contenu à favoriser la scolarisation et les conditions nécessaires à son bon déroulement pour chaque enfant.

Un descriptif plus précis est présent au sein du PEDT de Reims.

2/ Temps Périscolaire du Mercredi :

Dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours, l'offre du mercredi par la ville et ses partenaires aux familles a dû être modifiée et améliorée afin de répondre au plus près des attentes mais également dans un souci de maintenir un haut niveau de qualité.

Deux dispositifs principaux constituent ainsi le socle du Plan Mercredi.

➤ **Accueils de Loisirs sans Hébergement de la Direction de la Jeunesse de la Ville de Reims :**

La Ville de Reims met en place deux centres de loisirs à destination des familles, soit un total de 200 places.

Chacun de ces centres se déroule au sein d'écoles publiques rémoises (Martin Peller et Dauphinot).

Les objectifs de ce dispositif sont multiples afin de répondre aux différents enjeux :

- Développer une complémentarité avec les autres temps de l'enfant : activités et programmes d'animations basés sur la découverte et le caractère ludique, faciliter l'organisation des familles en proposant différents formats (journée, demi-journée), une tarification en fonction des ressources et un équilibre territorial en organisant ces deux centres sur des secteurs complémentaires de l'offre ACM de l'AMQR.
- Des ACM accessibles à tous : ces centres s'adressent à tous les enfants scolarisés de la petite section au CM2 et accordent une attention particulière aux enfants en situation de handicap en échangeant au maximum avec les familles en amont de l'arrivée de l'enfant afin de déterminer au mieux les conditions d'accueil.
- Activités organisées en lien avec les acteurs locaux : sur place avec la venue de partenaires pour la mise en place d'ateliers (les bibliothèques, associations culturelles ou scientifiques, prestataires ...) ou au sein des structures (sportives, culturelles, loisirs ...).
- Activités riches et variées : à la fois sur des temps longs ou de façon ponctuelle selon les besoins, en ayant la possibilité d'utiliser en centre ressources le centre de Moulin Huon pour des projets communs aux deux centres permettant l'utilisation de matériel spécifique ou d'installations spéciales et en profitant des espaces à proximité (coulée verte par exemple).

Chaque centre devra veiller à adapter le rythme des mercredis aux différentes tranches d'âge en prenant bien en compte le positionnement charnière de cette journée dans la semaine des enfants et leur besoin de se reposer. Les enfants trouveront des propositions leur permettant de faire des choix dans leur différents parcours.

Chaque centre devra veiller à conserver le caractère ludique de ces mercredis afin de s'inscrire dans une perspective différente d'un apprentissage présent sur le temps scolaire.

Les temps d'accueil du matin et du soir permettront d'échanger de façon informelle avec les familles afin de recueillir leurs suggestions d'évolutions et leur ressenti sur le fonctionnement de l'offre mercredi. Une communication spécifique ACM des mercredis à destination des familles sera mise en place tout au long de l'année par le biais des différents outils numériques de la collectivité mais aussi par des articles dans la revue municipale ou des séances d'information sur les différents événements en lien avec cette thématique (Loisirs Tour, Festiv'été) ou sites accueillant le public cible (21 rue du Temple, Antennes municipales, établissements culturels et sportifs ...).

Chaque ACM sera piloté par un(e) directeur(rice) diplômé (BPJEPS, BAFD ...) ou un animateur territorial qui mobilisera une équipe d'animation autour d'un projet pédagogique dédié.

Les animateurs seront qualifiés (BAFA ou stagiaire) selon les modalités de la réglementation en vigueur. Afin d'assurer ce niveau de recrutement, la Ville de Reims accompagne les jeunes Rémois dans leur parcours de formation en leur permettant l'accès au Bafa ou Bafd selon deux dispositifs : l'aide municipale au BAFA-BAFD pour les 18-25 ans et plus de 50 ans et Anim'junior pour les 16-17 ans.

Les ACM mis en place répondront aux différents critères de qualité figurant dans la Charte qualité du Plan Mercredi.

➤ **Accueils de loisirs sans hébergement des Maisons de Quartier :**

- ⇒ Au cours du premier semestre 2018, l'AMQR a présenté son projet pour l'organisation des temps de l'enfant du mercredi. L'association a souhaité enrichir son projet pédagogique en mettant en place non seulement une formule d'accueil des enfants en ACM sur 11 maisons de quartier, mais en organisant en complémentarité, des ateliers d'une heure à une heure trente dans 10 maisons de quartiers. Quatre autres maisons de quartier n'organisant pas d'ACM ont également choisi d'ouvrir des ateliers.
- ⇒ Ces deux dispositifs cumulés devaient permettre à l'association d'accueillir entre 680 enfants (fourchette basse) à 1020 enfants (fourchette haute).
- ⇒ L'ensemble des 10 ACM mis en place à l'heure actuelle (en attente de l'ouverture d'un onzième avec celui de la MQ Maison Blanche en avril 2019) ont permis l'offre de 551 places (situation en septembre-octobre 2018). Toutefois, il est possible d'optimiser la proposition d'accueil dans les ACM en ouvrant 136 places supplémentaires, faisant passer la capacité d'accueil à 687 (selon la déclaration DDCSPP- Taux d'effectifs maximum) places réparties selon les modalités ci-dessous :

A ce dispositif ACM, s'ajoutent les ateliers/activités mis en place dans les MQ organisant ou non des ACM.

- ⇒ Ces ateliers peuvent accueillir, par mercredi, 280 enfants : 14 groupes de 8 enfants de moins de 6 ans et 14 groupes de 12 enfants de plus de 6 ans.
- ⇒ En plus de ce dispositif clairement identifié sur les mercredis, les maisons de quartier proposent toujours un panel d'activités sportives et socioculturelles, ainsi que des activités d'accompagnement à la scolarité, qui peuvent être valorisées dans ce dispositif.
- ⇒ Projet d'accueil pour les enfants et les adolescents des Maisons de quartier - utilisation complémentaire des structures de Villers-Allerand.

En partenariat avec l'association des Maisons de quartier et sur proposition de l'élue en charge de l'Education de la ville de Reims, le service animation scolaire et périscolaire de la Direction de l'Education propose une mise à disposition de moyens pour ce « nouveau » temps périscolaire libéré des Mercredis et à destination de ce public cible.

Le choix d'une expérimentation fondée sur les axes du Plan Mercredi est retenu :

- Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation ;
- Mise en valeur de la richesse des territoires. Découverte du territoire, de l'environnement naturel, notamment par l'organisation de sorties. Construction de partenariat avec les associations d'éducation populaire. Liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.
- Développement d'activités éducatives de qualité. Activités organisées en cycle, dans une logique de parcours de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique.

Le point pivot (et lieu d'accueil de cette action pédagogique) proposé est le centre de la Volière à Villers-Allerand. L'endroit est retenu et sélectionné pour sa vocation de destination éducative - identifiée par les équipes pédagogiques utilisatrices - dans le cadre des séjours notamment.

Dans la période suivant la fin de l'accueil des séjours scolaires de l'automne (novembre) jusqu'à la période suivante d'accueil des élèves (mars), des créneaux disponibles pour le public enfant et adolescent des Maisons de quartier ont pu être identifiés.

L'accès aux ressources de la structure de la Volière à Villers-Allerand peut alors être proposé dans le cadre d'une mise à disposition de locaux et de moyens pour un dispositif d'accueil innovant. Les

publics sous responsabilité de l'association des Maisons de quartier vont bénéficier d'une externalisation de leur accueil depuis leur quartier d'origine.

Il y est prévu une série de séquences à dominante sportive sur le thème des activités sportives en espaces naturels (jeux et course d'orientation).

Une série de séances à thématique sociale et culturelle basée sur l'appropriation des modes de vie rurale et périurbain (mises en scène contextualisées)

Ces différents dispositifs sont donc le socle de la démarche, mêlant à la fois une prise en charge adaptée (par l'activité, par l'accueil collectif) mais également avec une prise en compte des situations diverses des familles du fait de l'accessibilité (utilisation des écoles, tarifs selon les ressources ou gratuits), de la répartition sur tout le territoire, sur des contenus variés et territoriaux (par l'activité, par les lieux) ainsi que la recherche de complémentarité entre les acteurs et les temps, notamment le temps scolaire.

Parallèlement, la Ville de Reims organise chaque mercredi matin L'Ecole municipale du sport, dispositif gratuit destiné aux enfants de 6 à 11 ans permettant la découverte d'une activité sportive sur 6 à 7 séances d'une heure et demi. Par ailleurs, expérimentée sur l'année scolaire 2018-2019, « l'Ecole municipale de la culture » sera proposée le mercredi matin dans les écoles rémoises prioritairement dans les quartiers et écoles éloignés du centre-ville autour d'ateliers de découverte artistique et culturelle.

Ce plan est aussi à compléter par les différentes actions qui se déroulent sur les mercredis matins comme les cours au Conservatoire, les accueils en médiathèques, au Planétarium, au musée, les activités des clubs sportifs et culturels.